

9766/21

(OR. en)

PRESSE 16

PR CO 16

RÉSULTATS DE LA SESSION DU CONSEIL

3802^e session du Conseil

Emploi, politique sociale, santé et consommateurs

Luxembourg, les 14 et 15 juin 2021

Présidents

Mariana Vieira da Silva

Ministre d'État et ministre de la présidence du Conseil
des ministres

Ana Mendes Godinho

Ministre du travail, de la solidarité et de la sécurité sociale

Marta Temido

Ministre de la santé

P R E S S E

SOMMAIRE¹**POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT**

EMPLOI ET POLITIQUE SOCIALE	4
Garantie pour l'enfance*	4
Salaires minimaux, transparence salariale et égalité de traitement.....	4
Suivi du sommet social de Porto.....	5
Nouveaux défis pour le dialogue social et la négociation collective	5
Télétravail	6
L'impact socio-économique de la COVID-19 sur l'égalité de genre.....	6
Stratégie en faveur des droits des personnes handicapées 2021-2030.....	7
Semestre européen	8
Rapport sur les soins de longue durée et rapport sur l'adéquation des retraites.....	8
Divers.....	9
SANTÉ.....	9
Rôle renforcé de l'Agence européenne des médicaments	9
Propositions législatives: Centre européen de prévention et de contrôle des maladies et menaces transfrontières pour la santé	10
Accès aux médicaments et aux dispositifs médicaux	10
COVID-19: le point sur la situation de pandémie.....	11
Divers.....	12

¹

- Lorsque des déclarations, des conclusions ou des résolutions ont été formellement adoptées par le Conseil, cela est indiqué dans le titre du point concerné et le texte figure entre guillemets.
- Les documents dont la référence est mentionnée sont accessibles sur le site internet du Conseil <http://www.consilium.europa.eu>.
- Les actes adoptés comportant des déclarations au procès-verbal accessibles au public sont signalés par un astérisque; ces déclarations sont accessibles sur le site internet du Conseil mentionné ci-dessus ou peuvent être obtenues auprès du Service de presse.

AUTRES POINTS APPROUVÉS*AFFAIRES ÉTRANGÈRES*

- Conclusions sur les partenariats de l'UE avec les pays à revenu intermédiaire 13
- Conclusions relatives au renforcement de l'engagement de l'Équipe Europe en faveur du développement humain 13
- Conclusions sur le rapport annuel 2021 concernant les objectifs d'aide au développement de l'UE 13

POLITIQUE COMMERCIALE

- Positions de l'UE en vue de négociations internationales 14

AFFAIRES INTÉRIEURES

- Fonds "Affaires intérieures" 14
- Recommandation relative aux restrictions à la libre circulation 14

AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES

- Conclusions sur le renforcement de l'architecture financière européenne pour le développement 15

AFFAIRES GÉNÉRALES

- Élargissement: négociations d'adhésion avec la Serbie 15

PÊCHE

- Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture (Feampa) 16

TRANSPORTS

- Réseau de transport transeuropéen en Géorgie 16

POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT

EMPLOI ET POLITIQUE SOCIALE

Garantie pour l'enfance*

Le Conseil a adopté une recommandation établissant une garantie européenne pour l'enfance. La recommandation a pour objectif de prévenir et de combattre l'exclusion sociale des enfants dans le besoin en garantissant l'accès à un ensemble de services de base.

En particulier, il est recommandé que les États membres garantissent un accès effectif et gratuit à des structures d'éducation et d'accueil de la petite enfance, à la scolarisation et aux activités périscolaires, à au moins un repas sain chaque jour d'école et aux soins de santé, ainsi qu'un accès effectif à une alimentation saine et à un logement adéquat (doc. [9106/21](#)).

Salaires minimaux, transparence salariale et égalité de traitement

La présidence a informé les ministres de l'état d'avancement d'un certain nombre de dossiers législatifs en cours d'examen: une proposition de directive relative à des salaires minimaux adéquats dans l'Union européenne, une proposition de directive visant à renforcer l'application du principe de l'égalité des rémunérations entre hommes et femmes pour un même travail ou un travail de même valeur et une directive du Conseil visant à étendre la protection contre les discriminations fondées sur la religion ou les convictions, le handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle à des domaines autres que l'emploi. Pour ces trois propositions, la présidence portugaise a présenté un rapport (doc. [9142/21](#), [9053/1/21](#) et [9109/21](#)) résumant l'état d'avancement des discussions entre les États membres et une éventuelle voie à suivre pour parvenir à un accord.

Les ministres ont aussi procédé à un débat d'orientation sur les principales améliorations qu'ils attendent de la directive et sur la manière dont l'adéquation des salaires minimaux peut être assurée dans le cadre de celle-ci. Les ministres se sont félicités de l'objectif de la proposition, qui vise à accorder aux travailleurs, quel que soit l'endroit dans l'UE, un salaire minimal adéquat et ils ont remercié la présidence portugaise pour les efforts qu'elle a déployés afin de faire avancer les travaux sur le projet de directive. Toutefois, les délégations ont également souligné combien il était important que tout instrument de l'UE en la matière tienne compte des différents modèles nationaux en matière de marchés du travail et des différentes méthodes nationales de fixation des salaires. Ils ont exprimé leur soutien à la future présidence slovène en vue de parvenir à un accord sur une orientation générale avant la fin de l'année.

Suivi du sommet social de Porto

La présidence a communiqué aux ministres des informations sur le sommet social de Porto. La conférence à haut niveau du 7 mai a débouché sur les engagements sociaux de Porto. Le 8 mai, les dirigeants de l'UE ont approuvé la déclaration de Porto et réaffirmé leur volonté de mettre en œuvre le socle européen des droits sociaux et ils se sont félicités des grands objectifs à l'horizon 2030 du plan d'action sur le socle en matière d'emploi, de compétences et de réduction de la pauvreté.

À la suite de l'exposé présenté par la présidence, les ministres ont discuté de la fixation d'objectifs et du suivi des progrès accomplis dans la mise en œuvre des principes du socle au niveau national dans le cadre du Semestre européen (doc. [9140/21](#)).

Les ministres ont salué les résultats du sommet social de Porto, qui a donné un nouvel élan à la poursuite des travaux visant à construire une Europe sociale. Ils ont souligné le rôle essentiel que jouent le socle européen des droits sociaux et son plan d'action pour sortir de la crise. En ce qui concerne la mise en œuvre du plan d'action, les délégations ont insisté sur le rôle important que joue le Semestre européen et, dans ce contexte, elles ont également indiqué que le Conseil EPSCO et ses instances préparatoires devraient une fois de plus jouer un rôle plus important dans le processus du Semestre européen. Les États membres ont également souligné que, lors de la fixation des objectifs nationaux, il convenait de tenir compte des spécificités nationales et des points de départ différents.

Nouveaux défis pour le dialogue social et la négociation collective

Les ministres ont également tenu un débat d'orientation sur la participation des partenaires sociaux au processus de reprise au moyen des plans pour la reprise et la résilience (PRR) et sur les meilleures approches à adopter à l'égard du dialogue social tripartite dans le contexte d'une accélération de la transition numérique (doc. [9141/21](#) + [COR 1](#)).

Tous les ministres qui ont fait référence à l'élaboration des PRR ont mentionné la participation des partenaires sociaux au processus et ont partagé certaines bonnes pratiques, notamment dans les domaines du perfectionnement professionnel, de la reconversion professionnelle et de l'apprentissage tout au long de la vie, fournissant un certain nombre d'exemples de participation des partenaires sociaux aux réformes du secteur de la santé et des retraites. En ce qui concerne les mesures de renforcement des capacités des partenaires sociaux, un certain nombre de ministres ont souligné l'importance que revêt l'accès aux budgets du Fonds social européen et des Fonds structurels. Concernant la question de l'élargissement du dialogue social aux travailleurs atypiques, les ministres ont, dans leur grande majorité, évoqué le droit à la protection sociale pour tous les travailleurs. Plusieurs ministres ont indiqué qu'ils avaient déjà des mesures nationales en place, dans le but d'étendre les droits, y compris les droits de négociation collective, aux travailleurs indépendants et aux travailleurs des plateformes. D'autres ministres ont insisté sur la nécessité d'élargir l'accès au dialogue social et plusieurs ministres se sont félicités de la future initiative de la Commission sur le dialogue social, estimant qu'elle devrait également aborder les formes de travail atypiques.

Télétravail

Depuis l'apparition de la COVID-19, le nombre de personnes qui télétravaillent a considérablement augmenté. Selon une enquête d'Eurofound, en juillet 2020, 34 % des personnes interrogées travaillaient uniquement depuis leur domicile, contre 5,4 % du total des travailleurs de l'UE-27 en 2019. Dans les conclusions qu'il a adoptées sur ce sujet, le Conseil souligne le fait qu'en raison de cette récente augmentation du télétravail il est nécessaire d'examiner le potentiel, les limites et les risques du télétravail. Dans ces conclusions, les États membres sont invités à envisager, entre autres:

- de mettre en place des plans d'action nationaux ou des stratégies nationales abordant les possibilités et les risques liés au télétravail, en tenant compte de la perspective de genre, ou d'intégrer ce thème dans les stratégies existantes ou à venir;
- de modifier leurs politiques régissant le télétravail ou de fournir des orientations, par exemple en ce qui concerne l'organisation et le contrôle du temps de travail, les risques liés à l'égalité entre les femmes et les hommes, et les indemnités destinées à couvrir les coûts du télétravail le cas échéant;
- de mettre en place ou de renforcer des initiatives visant à renforcer l'inspection du travail ainsi que la santé et la sécurité au travail compte tenu des risques découlant du télétravail.

Le Conseil a également invité la Commission à analyser le contexte et les implications du télétravail dans l'UE, et à déterminer dans quelle mesure les dispositions en vigueur du droit social et du droit du travail dans l'UE garantissent des conditions de travail décentes aux télétravailleurs (doc. [9747/21](#)).

L'impact socio-économique de la COVID-19 sur l'égalité de genre

La pandémie de COVID-19 et les mesures de confinement connexes ont un impact négatif grave tant sur les femmes que sur les hommes. Cependant, les femmes ont été et continuent d'être touchées de manière disproportionnée en raison d'inégalités de genre structurelles préexistantes sur le marché du travail (y compris leur surreprésentation dans les secteurs de la santé et des soins, du commerce de détail et de l'hôtellerie) et au sein de la société dans son ensemble (écart de rémunération entre les femmes et les hommes et écart entre les femmes et les hommes en matière de prise en charge des responsabilités familiales).

Le Conseil a approuvé des conclusions invitant les États membres (et, le cas échéant, la Commission) à prendre des mesures pour atténuer l'effet aggravant de la crise de la COVID-19 sur certains des désavantages à long terme subis par les femmes et pour faire en sorte que la crise actuelle devienne un moteur de changement positif. Parmi ces mesures figurent notamment:

- la promotion de l'égalité de genre et de l'égalité des chances dans la conception et la mise en œuvre des mesures de relance, par exemple des mesures de soutien aux travailleurs dans des secteurs économiques durement touchés, tels que le commerce de détail, l'hôtellerie et le tourisme, qui visent également à répondre aux besoins particuliers des femmes;
- la conciliation de la vie professionnelle, de la vie familiale et de la vie privée, tant pour les femmes que pour les hommes, en veillant à ce que tous les travailleurs, y compris les télétravailleurs, bénéficient des mêmes possibilités d'avancement professionnel, y compris un accès égal aux postes d'encadrement et de décision;
- l'élaboration d'un cadre pour le partage équitable du travail rémunéré et des tâches de soins non rémunérées entre les femmes et les hommes, y compris une réduction des dissuasions financières qui encouragent et perpétuent le partage inégal des tâches de soins non rémunérées et du travail rémunéré entre les femmes et les hommes;
- le renforcement des mesures visant à accroître le rôle et le nombre de femmes participant aux processus décisionnels, y compris dans le cadre des processus définissant la riposte à la COVID-19 (seuls 3,5 % des 115 groupes de décideurs et d'experts relatifs à la COVID-19 qui ont été recensés dans le monde ont une composition paritaire entre les hommes et les femmes, tandis que dans 85,2 % des cas, ces groupes sont majoritairement composés d'hommes).

(Doc. [8884/21](#))

Stratégie en faveur des droits des personnes handicapées 2021-2030

En mars 2021, la Commission européenne a adopté sa stratégie pour les droits des personnes handicapées (2021-2030). La stratégie soutient la mise en œuvre de la convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées et du socle européen des droits sociaux. Le Conseil a approuvé des conclusions qui valident la stratégie.

Pour parvenir à une "Union de l'égalité", la stratégie propose des actions visant à permettre aux personnes handicapées de vivre de manière autonome et à garantir leur inclusion dans la société. Elle appelle également à intensifier les actions visant à promouvoir l'égalité de traitement et la non-discrimination.

Dans ses conclusions, le Conseil invite notamment les États membres à favoriser la mise en place de services sociaux de proximité centrés sur les personnes ainsi que la vie autonome, et à tenir compte de la stratégie lors de la définition d'objectifs nationaux volontaires destinés à atteindre les grands objectifs proposés dans le plan d'action sur le socle européen des droits sociaux. Les États membres de l'UE devraient également tirer pleinement parti des fonds de l'UE disponibles pour renforcer la qualité des services qui apportent un soutien au sein de la communauté et pour assurer l'accessibilité à ce mode de vie. Le Conseil invite en outre les États membres à promouvoir la participation des personnes handicapées à la vie politique et publique, notamment l'exercice de leurs droits électoraux.

Dans ces conclusions, le Conseil invite également les États membres et la Commission à œuvrer ensemble à la mise en œuvre intégrale de la convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées et à adopter des initiatives pour adapter la législation nationale et de l'UE en conséquence, le cas échéant (doc. [9749/21 REV 1](#)).

Semestre européen

Le Conseil a approuvé l'évaluation du Comité de l'emploi et du Comité de la protection sociale concernant la mise en œuvre des recommandations par pays pour 2020 et 2019 dans les domaines social et de l'emploi (doc. [9147/21](#)) et l'avis de ces mêmes comités sur un tableau de bord social révisé (doc. [9314/21](#)). Ce tableau de bord social révisé a été proposé par la Commission pour faciliter le suivi des nouveaux objectifs en matière d'emploi, de compétences et de réduction de la pauvreté à l'horizon 2030 figurant dans le plan d'action sur le socle social.

Ces deux points concernent le Semestre européen, qui constitue le cadre de l'UE pour la coordination des politiques économiques.

Rapport sur les soins de longue durée et rapport sur l'adéquation des retraites

Les ministres ont approuvé les principales conclusions du rapport 2021 sur les soins de longue durée (doc. [9144/21](#)) et du rapport 2021 sur l'adéquation des retraites (doc. [9145/21](#)), établis conjointement par le Comité de la protection sociale et la Commission européenne.

Divers

Sous "divers", la présidence a fourni des informations sur l'état d'avancement d'un certain nombre de propositions législatives: une directive sur l'équilibre hommes-femmes dans les conseils d'administration, une directive sur les agents cancérigènes et mutagènes au travail (quatrième série) et la révision du règlement portant sur la coordination des systèmes de sécurité sociale.

La présidence a informé les ministres des conférences qui ont eu lieu pendant son mandat et de la conférence de haut niveau sur le sans-abrisme qui devait se tenir le 21 juin 2021 à Lisbonne. La présidence a également communiqué des informations sur le comité de suivi de la déclaration de Luxembourg.

La Commission a informé les ministres sur:

- la mise en œuvre du plan d'action de l'UE contre le racisme;
- le mois européen de la diversité, une initiative visant à promouvoir la diversité et l'inclusion sur le lieu de travail;
- la mise en œuvre de la stratégie en faveur de l'égalité de traitement à l'égard des personnes LGBTIQ.

Enfin, la future présidence slovène a donné au Conseil des informations sur son programme de travail.

SANTÉ

Rôle renforcé de l'Agence européenne des médicaments

Le Conseil est parvenu à un accord sur un projet de règles visant à renforcer le rôle de l'Agence européenne des médicaments (EMA) dans la préparation et la gestion des crises en ce qui concerne les médicaments et les dispositifs médicaux. L'orientation générale ainsi dégagée donne à la présidence du Conseil un mandat de négociation lui permettant d'arrêter une position commune avec le Parlement européen.

La proposition relative à l'EMA vise à:

- surveiller et atténuer les effets des pénuries potentielles et réelles de médicaments et de dispositifs médicaux considérés comme critiques pour répondre aux urgences de santé publique;
- assurer la mise au point en temps utile de médicaments de haute qualité, sûrs et efficaces en mettant particulièrement l'accent sur la réponse aux urgences de santé publique;
- prévoir une structure pour le fonctionnement des groupes d'experts qui évaluent les dispositifs médicaux à haut risque et fournir des conseils essentiels sur la préparation aux crises et la gestion de celles-ci.

Les États membres sont convenus de changements à apporter à la proposition initiale, qui visent à clarifier les dispositions financières et celles en matière de protection des données. Ces modifications soulignent que les transferts de données à caractère personnel dans le cadre du nouveau mandat de l'EMA seront soumis aux règles de l'UE en matière de protection des données, telles que le règlement général sur la protection des données. D'autres changements concernent la composition et le fonctionnement de la task force pour les situations d'urgence, et en particulier son rôle consultatif dans la mise au point d'essais cliniques pour des médicaments destinés à faire face à une urgence sanitaire (doc. [9764/21](#)).

Propositions législatives: Centre européen de prévention et de contrôle des maladies et menaces transfrontières pour la santé

La présidence a également informé les ministres de l'état d'avancement de deux dossiers législatifs en cours d'examen: une proposition visant à modifier le règlement instituant un Centre européen de prévention et de contrôle des maladies (ECDC) (doc. [9620/21](#)) et une proposition relative aux menaces transfrontières graves pour la santé (doc. [9622/21](#)).

La première proposition vise à faire en sorte que l'ECDC soit mieux équipé pour soutenir les États membres et la Commission, notamment en surveillant la situation épidémiologique en temps réel, en formulant des recommandations et des solutions en matière de gestion des risques et en mobilisant une task-force de l'Union dans le domaine de la santé afin de contribuer aux réactions au niveau local. Une proposition de règlement sur les menaces transfrontières graves pour la santé prévoit l'élaboration d'un plan européen de préparation aux crises sanitaires et aux pandémies ainsi que des recommandations pour l'élaboration de plans nationaux (à évaluer et à tester sous contraintes). Elle comprend également des dispositions relatives à l'établissement de rapports sur les indicateurs des systèmes de santé. La déclaration d'une situation d'urgence dans l'UE entraînerait une coordination accrue et permettrait de développer les produits pertinents, de constituer des stocks de ces produits et de passer des marchés en vue de leur achat.

Accès aux médicaments et aux dispositifs médicaux

Les ministres ont approuvé des conclusions sur l'accès aux médicaments et aux dispositifs médicaux pour une UE plus forte et résiliente. Les conclusions répertorient des points d'action dans les trois domaines - accessibilité, disponibilité et caractère abordable - ce qui s'accompagne notamment:

- d'un appel lancé à la Commission pour qu'elle dresse un inventaire complet des capacités de production potentielles et existantes dans l'Union européenne dans le domaine des médicaments critiques, des dispositifs médicaux et d'autres médicaments;
- d'une invitation lancée aux États membres et à la Commission pour qu'ils poursuivent l'examen des questions concernant les produits non protégés par un brevet, notamment le retrait du marché pour des raisons commerciales;

- d'une invitation lancée aux États membres et à la Commission pour qu'ils échangent des idées sur des mécanismes de paiement pour les produits innovants, en particulier dans les cas de besoins médicaux non satisfaits et de produits destinés à des populations spécifiques, ainsi que pour les médicaments plus anciens;
- d'une recommandation préconisant d'examiner de nouvelles modalités d'investissement dans la mise au point de nouveaux médicaments.

Sur la base de l'expérience acquise au cours de la pandémie de COVID-19, par exemple en ce qui concerne l'achat conjoint de vaccins, les conclusions invitent également les États membres et la Commission à étudier la valeur ajoutée des mécanismes de passation conjointe de marchés (doc. [9750/21](#)).

COVID-19: le point sur la situation de pandémie

Le certificat COVID numérique de l'UE, sur lequel les colégislateurs sont parvenus à un accord le 20 mai 2021, est l'instrument de l'UE visant à faciliter la levée progressive et coordonnée des restrictions en matière de déplacements. Les détenteurs du certificat COVID numérique de l'UE, qui indique si son détenteur est vacciné, a subi un test négatif récent ou s'est rétabli de la COVID-19 au cours des six derniers mois, ne devraient pas être soumis à des restrictions supplémentaires en matière de libre circulation, à moins que cela ne soit jugé nécessaire, proportionné et non discriminatoire pour protéger la santé publique en réaction à la pandémie de COVID-19.

Les ministres se sont félicités de l'adoption rapide et de la mise en œuvre (en cours) du certificat COVID numérique et de l'effet positif qu'il devrait avoir sur l'ouverture des économies de l'UE et la possibilité pour les citoyens de revenir progressivement à la vie normale. Il a été cité comme exemple illustrant l'utilité de la coopération au niveau de l'UE.

Les ministres ont également exprimé leur intérêt pour une approche de l'UE concernant la mise en œuvre de critères communs pour la délivrance et l'acceptation du certificat (y compris l'acceptation des certificats COVID-19 et d'autres documents délivrés par un pays tiers). Ils ont indiqué que cela pourrait contribuer à une meilleure acceptation de l'outil par les citoyens.

Certains États membres envisageant d'utiliser le certificat COVID numérique de l'UE à d'autres fins que les déplacements (par exemple, pour des manifestations culturelles), ils se sont mutuellement communiqué des informations au sujet de leurs projets à cet égard.

De nombreux ministres ont également exprimé leur reconnaissance pour les résultats obtenus en ce qui concerne la réduction des taux d'infection et d'hospitalisation et l'accélération de la campagne de vaccination. Ils ont également souligné l'importance de la collaboration en vue de l'acquisition conjointe de vaccins au niveau de l'UE.

Divers

La présidence a informé les ministres de l'état d'avancement des travaux portant sur la proposition législative de règlement concernant l'évaluation des technologies de la santé. Depuis que le Comité des représentants permanents a approuvé un mandat de négociation le 24 mars, plusieurs trilogues et réunions techniques se sont déroulés. La présidence a prévu la tenue d'un éventuel trilogue final le 21 juin. La présidence a également communiqué des informations sur des initiatives mondiales en matière de santé.

La Commission a exposé l'état d'avancement des travaux concernant la résistance aux antimicrobiens et l'action commune sur la résistance aux antimicrobiens et les infections associées aux soins de santé, ainsi que concernant la mise en œuvre des réglementations relatives aux dispositifs médicaux.

La future présidence slovène a communiqué aux ministres des informations sur son programme de travail.

AUTRES POINTS APPROUVÉS

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Conclusions sur les partenariats de l'UE avec les pays à revenu intermédiaire

Le Conseil a approuvé des conclusions dans lesquelles il affirme que l'UE est résolue à engager un dialogue politique et des partenariats internationaux avec les pays à revenu intermédiaire, conformément au nouveau consensus européen pour le développement. Le dialogue avec les pays à revenu intermédiaire devrait se tenir dans le cadre du nouvel instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale (IVCDCI - Europe dans le monde).

Pour en savoir plus, voir le [communiqué de presse](#).

Conclusions relatives au renforcement de l'engagement de l'Équipe Europe en faveur du développement humain

Le Conseil a approuvé des conclusions soulignant qu'il est nécessaire de mettre à nouveau l'accent sur le soutien et la promotion du développement humain dans le cadre de l'engagement extérieur de l'UE, afin de veiller à ce que personne ne soit laissé pour compte.

Pour en savoir plus, voir le [communiqué de presse](#).

Conclusions sur le rapport annuel 2021 concernant les objectifs d'aide au développement de l'UE

Le Conseil a approuvé des conclusions sur les objectifs de l'UE en matière d'aide au développement pour 2020 sous la forme du onzième rapport annuel au Conseil européen, dans lequel il se félicite de l'analyse, réalisée par la Commission, de l'évolution de l'engagement collectif de l'UE et de l'engagement des différents États membres et de leurs résultats en matière d'aide publique au développement.

Pour en savoir plus, voir le [communiqué de presse](#).

POLITIQUE COMMERCIALE

Positions de l'UE en vue de négociations internationales

Le Conseil a adopté une décision relative à la position à prendre, au nom de l'Union européenne, au sein du Conseil général de l'Organisation mondiale du commerce, en ce qui concerne la demande, présentée par l'Union européenne, de prorogation de la dérogation de l'OMC permettant d'accorder des préférences commerciales autonomes aux Balkans occidentaux.

AFFAIRES INTÉRIEURES

Fonds "Affaires intérieures"

L'UE accroît la portée du financement qu'elle apporte à des mesures dans les domaines de l'asile et de la migration, de la gestion intégrée des frontières et de la sécurité intérieure afin de répondre à des défis de plus en plus importants dans ces domaines. Le Conseil a adopté trois propositions sectorielles concernant le financement des politiques relatives aux affaires intérieures, au titre du cadre financier pluriannuel (CFP) 2021-2027. Les textes doivent maintenant être adoptés par le Parlement européen.

Pour en savoir plus, voir le [communiqué de presse](#).

Recommandation relative aux restrictions à la libre circulation

Le Conseil a adopté une recommandation modifiant la recommandation relative à une approche coordonnée de la restriction de la libre circulation en réaction à la pandémie de COVID-19. Cette actualisation donne suite à l'évolution de la situation épidémiologique, aux campagnes de vaccination en cours et à l'adoption du certificat COVID numérique de l'UE.

Pour en savoir plus, voir le [communiqué de presse](#).

AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES

Conclusions sur le renforcement de l'architecture financière européenne pour le développement

Les ambassadeurs auprès de l'UE ont approuvé les conclusions du Conseil sur le renforcement de l'architecture financière européenne pour le développement.

Ces conclusions soulignent qu'il convient d'œuvrer à la réalisation des objectifs de développement durable et des objectifs de l'accord de Paris, sur la base des intérêts et valeurs stratégiques de l'UE, y compris la démocratie, les droits de l'homme, l'égalité de genre, ainsi que des besoins des pays partenaires.

La structure de l'architecture financière européenne pour le développement est complexe et associe des acteurs européens, nationaux, publics et privés. Le Conseil encourage la Banque européenne d'investissement (BEI) et la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD) à travailler ensemble de façon plus efficace et efficiente ainsi qu'à renforcer leur coopération avec les banques et institutions financières européennes de développement dans le cadre de l'approche "Équipe Europe".

AFFAIRES GÉNÉRALES

Élargissement: négociations d'adhésion avec la Serbie

Le Conseil a approuvé la position commune de l'UE en vue de la 12^e réunion de la conférence intergouvernementale UE-Serbie. Cette position cadre avec l'application aux négociations d'adhésion avec le Monténégro et la Serbie de la méthodologie révisée en matière d'élargissement ([doc. 8536/21](#)). La position commune sera communiquée à la Serbie avant la prochaine réunion de la conférence d'adhésion.

PÊCHE

Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture (Feampa)

Le Conseil a adopté sa position en première lecture sur le règlement instituant le Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture et modifiant le règlement (UE) 2017/1004. La position du Conseil va à présent être transmise au Parlement européen en vue d'une deuxième lecture.

L'objectif du règlement est de fournir un financement de l'UE pour soutenir la politique commune de la pêche (PCP), la politique maritime intégrée (PMI) et les engagements internationaux de l'UE dans le domaine de la gouvernance des océans (doc. [9366/21](#) + [ADD 1](#) + [ADD 2](#), [6975/21](#) + [ADD 1](#)).

TRANSPORTS

Réseau de transport transeuropéen en Géorgie

Le Conseil a approuvé la signature, au nom de l'UE, d'une version révisée de l'accord à haut niveau entre l'UE et la Géorgie en vue de la modification de cartes indicatives du réseau de transport transeuropéen en Géorgie (doc. 9320/21 REV 1).
